



COMITE DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU 11 AVRIL 2006 – n° 4

Etaient présents :

*MmseCalvez Maryvonne, Directrice de la Poste des Hautes-Pyrénées, Elisa Vall, chef de projet nouveaux services, Christelle Pillot Direction Poste Hautes-Pyrénées,
Mrs Laurent Teulère-Maynat, délégué de la Communauté de Communes de Garlin
Idier Patrice, directeur de la Poste des Pyrénées-Atlantiques
Pastouret Michel, Conseiller Général du canton de Montaner
Bourbon Christian, Président de la Communauté de Communes de Lascazères
Boussant Philippe, directeur groupement courrier Gers
Cœur d'Acier Denis, directeur groupement courrier Hautes-Pyrénées
Hagenbourger Marc, Directeur de la Poste du Gers
François Granja, direction courrier Pays de l'Adour
Homel Jacky, Délégué aux relations territoriales de la Poste Grand Public
Baccialone Olivier, Directeur Semadour*

***Pour rappel, le prochain Comité de Pilotage est prévu le
MARDI 30 MAI à 9 h 30 à la SEMADOUR***

I - PRESENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE

- 1.1 Elisa VALL, Chef de projet Nouveaux Services et Services à la personne
Midi-Pyrénées – Aquitaine – Poitou-Charente
- 1.2 Christelle PILLOT, Direction Poste 65
Point de contact et bureaux pionniers

II – Adresses Internet

- En fin de semaine 16, la SEMADOUR devra transmettre un tableau avec les adresses Internet des Communautés de Communes qui seront créées par la Poste. Les adresses des communes étant désormais disponibles, un courrier signé par Jean GLAVANY (et une relance téléphonique faite par SEMADOUR) sera adressé aux maires afin de sensibiliser à nouveau les mairies de la possibilité d'utiliser une adresse mairie.nomdelacomune@laposte.net
- La Poste effectuera les créations d'adresse pour les comcom (voir liste ci jointe).
- Un courrier à l'intention des trois Préfets afin de les sensibiliser à la création d'une adresse Internet à destination des communes leur a été adressé. Les réponses des Préfets seront examinées lors du prochain Comité de Pilotage.
- Les Inspecteurs d'Académie, et notamment celui des Hautes-Pyrénées, semblent peu enclins à utiliser une adresse la poste.net. Le Comité de Pilotage décide d'ajourner cette démarche en direction des Inspections d'Académie dans un 1^{er} temps.

III – Nouveaux services et services à la personne

- En ce qui concerne "**Entrez Facteur**", le service sera entièrement gratuit et pourra être mis en place dès le début juin.

Un calendrier et un plan de communication sur ce nouveau service seront établis par la Direction de la Poste des Hautes-Pyrénées et soumis à approbation du Comité de Pilotage et du Président du Pays.

Afin que ce service soit efficace, il est nécessaire que des actions en direction de la Presse et de la population soient mises en place en partenariat avec la Poste et les Elus du Pays du Val d'Adour.

Les frais relatifs à l'édition et à la distribution seront pris en charge par le courrier (Poste).

La maquette de la plaquette "Entrez Facteur" devra être modifiée pour ne pas être tout à fait identique à celle du produit "Bonjour Facteur", notamment en ce qui concerne la photo "casquette". Le logo du Pays du Val d'Adour devra être retiré mais sera cité dans la phrase d'accroche de la mise en place du service.

Une plaquette de présentation du service sera éditée à 20 000 exemplaires.

Un point presse sera fait.

- En ce qui concerne "**Bonjour Facteur**", le lancement de ce service est prévu autour du 19 juin.

Une discussion a été engagée entre les élus et la Poste notamment sur la durée minimum d'utilisation sur l'année du service. Après réflexion et recherche des possibilités d'application il a été proposé que les modalités d'intervention devraient être appliquées selon les modalités définies dans la convention nationale, à savoir : « **Article 2 : Personnes concernées par le service**

La liste des personnes qui font l'objet du service Bonjour facteur est communiquée à la DOTC par le co-contractant 3 ouvrables avant le début de sa mise en oeuvre. Celui-ci assure La Poste qu'il a obtenu préalablement l'accord des personnes concernées et s'oblige, le cas échéant, à en justifier sur demande de La Poste.

Cette liste peut être modifiée à tout moment, l'ajout ou le retrait d'une nouvelle personne de la liste nécessitant un délai de 3 jours ouvrables.

En cas d'absence programmée d'une personne (déplacement, hospitalisation...), le co-contractant informe La Poste 3 jours ouvrables avant le début de l'absence et lui communique les coordonnées de la personne concernée, la date de début et de fin de l'absence.

Toute personne présente sur la liste sera visitée jusqu'à la fin du présent contrat ou sera retirée de la liste à la demande expresse du co-contractant ou sur demande de la personne concernée, dans les conditions définies ci-dessus. En cas de demande par la personne concernée, celle-ci sera formulée par écrit et La Poste en informera le co-contractant. »

La direction du courrier (monsieur Granja) lors du prochain Copil pourra confirmer les modalités d'application de ce service dans le Val d'Adour.

- En ce qui concerne le **portage des médicaments**, des contacts ont été pris entre la Direction de la Poste et l'Ordre des Pharmaciens.

Un projet de courrier devra être établi par SEMADOUR, qui pourrait être co-signé entre le Pays du Val d'Adour et la Poste, pour sensibiliser les pharmaciens et les médecins sur ce nouveau service.

Préalablement, une fiche de procédure d'utilisation et de mise en place de ce service devra être réalisée par la Direction de la Poste afin qu'elle puisse être jointe à ce courrier ainsi qu'un projet d'affichette qui sera apposée chez les pharmaciens et les médecins.

- Bureau Pionnier :

En ce qui concerne les **services aux citoyens**, un Power Point est présenté par Elisa VALL et Christelle PILLOT, décrivant les différents services marchands, l'espace Boutique et les services à la personne qui pourraient être mis en place dans le bureau pionnier.

- Autres services :

La possibilité que La Poste commercialise sur les bureaux du Val d'Adour des billets de spectacle locaux culturels ou sportifs, des forfaits de ski, des produits locaux (pourquoi pas un colis Val d'Adour avec des produits issus des entreprises locales) a été évoquée.

Le bureau pionnier devrait être inauguré le 7 juillet.

Une réunion devrait avoir lieu à la mi mai entre les Elus du Pays du Val d'Adour et notamment les Elus vicquois, et la Poste afin de présenter ce concept de bureau pionnier.

- Cyberkiosques :

En ce qui concerne les cyber kiosques, Jacky HOMEL doit reprendre contact avec J. ESTIENNE afin d'inscrire dans l'agenda et le plan de communication Poste / Pays du Val d'Adour, l'inauguration des cyberkiosques.

Jacky HOMEL devra fournir un état des lieux d'avancement de ce projet cyberkiosques.

- En ce qui concerne l'**accès des bureaux de poste aux handicapés**, une action sera entreprise par la Poste pour donner une image forte de services à la personne au sein du territoire du Pays du Val d'Adour en direction des handicapés.

13 bureaux de poste nécessitent la création ou la rénovation d'un accès handicapé.

Un chiffrage et une étude seront réalisés par la Poste afin de prévoir si possible l'inscription dans l'enveloppe territoriale du Pays du Val d'Adour.

- Accès aux handicapés :

Une action pourrait être entreprise par la Poste pour donner une image forte de services à la personne au sein du territoire du Pays du Val d'Adour en direction des handicapés.

La liste des points de contact nécessitant des aménagements handicapés a été établie par La Poste. Un chiffrage et une étude ont été réalisés par La Poste afin de prévoir si possible l'inscription dans l'enveloppe territoriale du Pays du Val d'Adour.

IV – BOITES AUX LETTRES DE GRANDE TAILLE

Suite au mail que nous avons adressé aux Communautés de Communes, nous confirmons que seules trois communes seront retenues en 2006 pour un équipement d'une boîte aux lettres de grande taille. Ces boîtes aux lettres devront être posées avant l'été prochain.

V – DENOMINATION DES RUES

A titre expérimental, la Poste et le canton de Montaner travaillent sur la mise en place d'une dénomination des rues. Ce plan d'équipement sera étudié, un chiffrage établi, afin que des solutions puissent être apportées.

La Commune d'Ugnouas (05 62 31 22 11) a saisi Jean GLAVANY pour savoir si elle pourrait bénéficier de cette procédure en même temps que le canton de Montaner.

Avant la fin de l'été, un rapport sur le travail effectué sur Montaner sera établi afin de trouver des solutions et permettre l'extension de la procédure à l'ensemble du Pays du Val d'Adour (méthodologie, financement).

VI – OFFRES D'EMPLOIS

Des offres d'emploi ont été proposées par la Poste. Le Pays du Val d'Adour propose de mettre sur son site Internet des offres d'emploi et de les transmettre à l'ensemble des Communautés de Communes.

Il est demandé à la Poste de synthétiser les offres d'emploi des différents départements Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées, le département du Gers n'ayant pas d'offres d'emploi actuellement.

VII – PRESENTATION DU PERSONNEL DE LA POSTE

Il est proposé de mettre sur le site Internet du Pays du Val d'Adour la présentation du personnel de la Poste. Une présentation "type" devra être fournie par la Poste afin qu'elle puisse être mise sur le site du Pays du Val d'Adour.

VIII – DISTRIBUTION DE LA PUBLICITE NON ADRESSEE

Entre 200 et 250 points de contact sont encore distribués par MEDIA POSTE.

La Direction du courrier nous informe que pour satisfaire la Convention Cadre Territoriale, l'intégralité de la distribution des points de contact sera effectuée par les facteurs.

Un courrier, un échéancier et une explication devront être fournis par M. GRANJA afin que l'ensemble des élus soit informé de cette question.

IX – AGENCES POSTALES COMMUNALES

Le Pays du Val d'Adour reste en attente d'une fiche synthétique sur ce qu'il est possible d'effectuer ou pas au sein d'une Agence Postale Communale. (Voir document joint)
Cette fiche devra être fournie avant le prochain Comité de Pilotage prévu le 30 mai prochain.

X – CREATION DE NOUVEAUX POINTS DE CONTACT

Dans le Gers, deux nouveaux points de contact devraient être créés :

- à Tasque : un relais Poste chez un commerçant
- à Troncens : une Agence Postale Communale

La Direction Départementale de la Poste du Gers devra prendre contact dans les meilleurs délais avec Céline SALLES, Présidente de la Communauté de Communes Hautes-Vallées de Gascogne, afin de lui proposer un point de contact.

X- ENVELOPPE TERRITORIALE

La Direction Départementale de la Poste des Hautes-Pyrénées devrait proposer un pré-chiffrage de l'enveloppe territoriale du Pays du Val d'Adour pour l'année 2006.

Ce pré-projet sera étudié par le groupe du Comité de Pilotage afin que la Poste puisse examiner avec la Direction Nationale le montant susceptible d'être attribué au projet Val d'Adour / Poste afin de réaliser les nouveaux services et actions inscrits dans la Convention Cadre Territoriale.

XI – METHODOLOGIE / ESPRIT DE LA CONVENTION

Il est indispensable que la Poste puisse fournir systématiquement une explication sur l'existant et sur les réformes ou les modifications qu'elle souhaite apporter et le pourquoi du changement.

Il n'est plus possible que le Pays du Val d'Adour apprenne par les Elus du territoire les changements d'activité de la Poste sans que le Pays soit préalablement informé de ces changements.

Cela concerne aussi bien l'amélioration de la performance que le tri et la distribution.